**DEPARTEMENT DU RHONE** 

-----

MAIRIE
DE
SAINT-CLEMENT-DE-VERS
72 ROUTE DU VIEUX BOURG
69790

-----

Téléphone: 04 74 04 51 82 mairie@saintclementdevers.fr

## **INFO-GITES**

La commune de Saint-Clément-de-vers met à la disposition des vacanciers trois gîtes communaux. Ces gîtes situés à l'entrée du village, côté col de la Cépée, sont des petits chalets, ossature ISOX, produits de fabrication local (entreprise Boucaud).

Indépendants, tournés vers l'ouest, avec une belle échappée sur le pays Roannais, ils se trouvent sur un terrain gazonné et arboré de 3 000m² avec un parking attenant.

Deux de ces gîtes (nommés gîte vert et gîte orange) sont identiques et ont une surface de 60m² répartie :

- <u>au rez de chaussée</u> : séjour, coin repas, cuisine, sanitaires et W.C.
- <u>à l'étage</u>: deux chambres avec rangement.

Une terrasse couverte de 10m² donne possibilité de manger à l'extérieur. Un salon de jardin est mis à disposition des locataires. L'un des deux gîtes est accessible aux personnes handicapées (rampe d'accès, sanitaires adaptés).

Ces gîtes sont prévus pour accueillir six personnes et les couchages sont ainsi définis :

- une chambre à l'étage avec un grand lit (140) et une vue magnifique depuis son balcon.
- une chambre avec deux lits simples (une personne).
- un canapé (2 places) convertible dans le séjour.

La cuisine est équipée d'un four micro-onde, d'un four traditionnel, d'une plaque 4 feux, d'une cafetière électrique, d'un lave-vaisselle, d'un lave-linge et d'un réfrigérateur.

Dans le séjour se trouve un téléviseur avec de nombreuses chaînes.

Le troisième gîte (nommé gîte jaune) est de plain-pied. Sa surface est de 50m². Le séjour est séparé de la cuisine par un bar. Un canapé convertible permet le couchage de deux personnes. Dans l'une des chambres, on trouve un lit deux places (140), tandis que dans l'autre chambre, on trouve des lits superposés.

L'équipement ménager est le même que dans les autres gîtes, à savoir : un four micro-onde, un four traditionnel, une plaque 4 feux, une cafetière électrique, un lave-vaisselle, un lave-linge et un réfrigérateur.

Un salon de jardin 6 personnes se trouve sur la terrasse en partie couverte.

## Renseignements pratiques:

Un parking est à la disposition des locataires, aussi, il est interdit de stationner sur la pelouse près des gîtes.

Les ordures ménagères sont à déposer dans les conteneurs poubelles près de la route ou dans le village près de la mairie. Les conteneurs de tri sélectif se trouvent juste au-dessus des gîtes, près de la route.

Dans la mesure du possible, pourriez-vous sélectionner :

- les emballages plastiques ou métalliques (conteneur jaune)
- les papiers et journaux (conteneur bleu)
- les verres (conteneur vert)

Une borne de recharge électrique est disponible sur le parking.

## **Réservation:**

Les réservations se font en mairie uniquement le mardi et samedi matin et le vendredi toute la journée, ou directement sur le site de Gîte de France.

Par ailleurs, vous pourrez obtenir des informations auprès de Mme SAVIGNAT Annie au 04.74.04.54.41, de préférence le soir à partir de 18h ou au 06.40.07.48.92

Le contrat de location vous est expédié par la Mairie. À la signature, un acompte de 25% est réclamé. Le solde devra être versé à l'arrivée aux gîtes au régisseur des gîtes, personne responsable des états des lieux au début et à la fin du séjour.

En cas d'annulation, l'acompte reste acquis à la commune. Les chèques vacances sont acceptés pour le paiement de la location et les conditions de location sont identiques à celles des gîtes de France (ces renseignements se retrouvent à l'intérieur de leur catalogue et au dos des contrats).

Tarif des gîtes à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2025

	Basse saison	Haute saison
Une semaine	264 €	322€
Deux semaines	448€	563 €
Trois semaines	609€	747 €
Un mois	701€	989 €

La haute saison correspond aux mois de Juillet et août, la basse saison aux autres

Tarif WEEK-END deux nuits (contrat minimum):150 €

Nuits supplémentaires 40 €

Ce tarif ne peut s'appliquer qu'en basse saison (sauf si aucune demande n'a été formulée une quinzaine de jours auparavant).

En cas de séjour à cheval sur les deux saisons, le calcul s'effectuera au prorata des semaines. Les arrivés se font vers 16h00 et le départ à 10h00.